



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2024

Le vendredi 28 juin 2024 à 18h00,
Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 21 juin 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Morgan MILANO – Jean-Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO – Florent REYNAUD – Cyrille LEJA – Françoise VADA - Patricia ALUNNO - Elise FERRARI

Pouvoirs : Caroline FRANCA à Myriam PASTORELLI– Sébastien VASSALLO à Dominique DALMASSO– Marguerite CARBONI à Françoise VADA – Lucie MOULIN à Jean-Charles QUERCIA – Olivier GIACOMETTI à Marilène DALMASSO – Julie CLAUDAUD à Elise FERRARI

Absents excusés : Maryse CASTELLANI – Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	11	6	2

Mme Myriam PASTORELLI été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_65

Objet : 01 – 00 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Par délibérations en date des 10 juillet 2020 et 22 septembre 2023, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre :

Du 31 mai 2024 au 24 juin 2024 :

2 décisions d'attribution de concession de cimetière.

1 décision relative à des locations de salle.

Des marchés passés, au nombre de 48 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 48, pour un montant de 33 868,65 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

13/06/2024 – Etude et suivi de réalisation pour la réhabilitation et l'extension de la cabane de valette – 8500 € HT (Jacques GUERIN CONSEIL)

- Aucun marché formalisé à procédure adaptée

- deux modifications de marché :

Avenant relatif à la modification de la formule de révision de prix – Restauration de la tour de l'horloge – A chaud et sable – Lot 1

Avenant relatif à la modification de la formule de révision de prix – Restauration de la tour de l'horloge – Menuiserie Lanteri – Lot 2

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :